



Commune de LACROIX-FALGARDE
Avenue des Pyrénées
31120 LACROIX-FALGARDE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Votants : 14 (dont 2 procurations)
Absents excusés : 5
Date de la convocation : 13 juillet 2018
Lieu de séance : salle du Conseil Municipal

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 JUILLET 2018 – 9H30
PROCES-VERBAL**

PRESENTS : Michel CHALIE – Régine ANTIC – Nadine BARRIERE – Bruno CARNAROLI – Brigitte COUSIN – Monique DAVID - Thierry DAVID – Stéphane KOWALSKI – Célyne LERIVEREND - - Jean-Daniel MARTY – Sandrine MEGES - Marielle VARGAS

PROCURATIONS : Viviane FOURTET-ARMENGAUD a donné pouvoir à Sandrine MEGES
Emmanuelle LETHER a donné pouvoir à Nadine BARRIERE

ABSENTS EXCUSES : Stéphane CARILLO - Christophe LELONG – Joël MARQUE - Guilhem PEYRE - André REDON

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte COUSIN

Monsieur le Maire demande aux élus présents de se déclarer en qualité de secrétaire de séance : Brigitte COUSIN se propose.

→ *Adopté à la l'unanimité*

0. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2018

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à apporter au compte-rendu de la séance du 19 mai 2018. Monsieur Thierry DAVID souhaite inclure la précision suivante :

Dans le § **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2018 remplacer** :

« Thierry DAVID fait une remarque : La subvention de l'école a été refusée mais non explicitée dans le compte-rendu, il en est de même pour les associations qui ont demandé des subventions et n'en n'ont pas eu. »

Par

« Thierry DAVID fait une remarque : **Les demandes de subventions des écoles ont été refusées mais il n'est pas indiqué dans le compte-rendu que les montants demandés ont été inclus dans le BP 2018 et donc accordés. De même, rien n'est précisé** pour les associations qui ont demandé des subventions et qui n'en n'ont pas eu.»

Le conseil municipal du 19 mai 2018 est :

→ *Adopté à l'unanimité*

Il nous restera à adopter lors du prochain Conseil Municipal, le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 avril 2018 qui n'a pas été approuvé à ce jour.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- SICOVAL - Nouvelle convention de mutualisation pour la valorisation des opérations d'économie d'énergie

→ *Adopté à l'unanimité*

1. RETRAIT DE DELEGATION DE CONSEILLERE MUNICIPALE – ATTRIBUTION DE DELEGATION DE CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que Madame Marielle VARGAS a souhaitée, par mail en date du 13 juin 2018, remettre sa délégation de fonction et de signature en qualité de conseillère municipale chargée

de l'urbanisme et de l'environnement et ainsi ne plus percevoir l'indemnité liée à cette délégation d'un montant de 266,09€ bruts mensuels.

Monsieur le Maire propose de confier la délégation de fonction et de signature vacante à un autre conseiller municipal, Monsieur Stéphane KOWALSKI qui sera en charge de la communication et dont l'indemnité sera identique à celle que percevait Madame Marielle VARGAS à savoir 266,09€ bruts mensuels.

→ *Adopté à la majorité*

Détail des voix :

Abstention : (3) Thierry DAVID - Nadine BARRIERE - Emmanuelle LETHIER

POUR : 11

2. MODIFICATION ET VERSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil communautaire du SICOVAL a approuvé le 9 avril dernier le montant de l'attribution de compensation pour l'exercice 2018. Les montants au titre de l'année 2018 correspondent aux AC de 2011 auxquelles il faut retrancher les coûts de services communs constatés en 2017, la régularisation des participations des communes du SIVOS, la retenue relative au transfert de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire, la retenue relative au service commun d'autorisation de droit des sols et la charge nette globale issue du transfert de compétence de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Soit pour la commune de Lacroix Falgarde :

- une AC d'un montant de 135 514 €,
- une part communale annuelle enveloppe voirie de 20 633 €,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adoption de la modification et le versement de l'attribution de compensation.

→ *Adopté à l'unanimité*

3. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DU SICOVAL SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin de rétablir une homogénéité dans la prise en compte de la charge liée à la compétence de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, il a été proposé que la charge de 130 501.15 € qui tient compte de l'ensemble des charges et produits afférents à l'exercice de la compétence, soit prise en compte et serve de base de calcul de la charge transférée en fonction du nombre de places. Sur le territoire du SICOVAL 4 aires d'accueil des gens du voyage existent à Auzeville-Tolosane l'aire d'accueil comporte 24 places, à Escalquens 21 places, à Labège 16 places et à Ramonville 20 places soit un total de 81 places. Monsieur le Maire remarque que de nombreux frais sont liés à des dégradations (notamment des incendies).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du SICOVAL sur le transfert de la compétence aire d'accueil des gens du voyage.

→ *Adopté à l'unanimité*

4 - AMORTISSEMENT SUBVENTION SDAN

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'amortissement de la subvention versée annuellement au SICOVAL au titre du financement du SDAN (Syndicat d'Aménagement Numérique).

Il s'agit d'un amortissement d'une durée d'un an, pour un montant de 2 500 €.

L'écriture budgétaire se traduit comme suit :

Dépense : compte 6811-042	Recettes : compte 28041512-040
2 500 €	2 500 €

Monsieur Jean-Daniel MARTY, indique qu'il y aura un contrat avec un opérateur pour l'installation de la fibre en 2021/2022 à Lacroix-Falgarde et qu'en cas de retard la 4G sera déployée.

→ *Adopté à l'unanimité*

5 - ADMISSION EN NON- VALEUR DE CREANCES ETEINTES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que chaque année, le trésorier propose d'admettre en non-valeur des créances éteintes d'une part, et des créances minimales ou des poursuites infructueuses d'autre part, sur le budget principal.

Il est précisé que les créances sont éteintes suite au surendettement de plusieurs redevables et représentent la somme totale de 505.58 €, décomposée comme suit :

année 2010 : 74.66 €
année 2011 : 118.44 €
année 2012 : 282.94 €
année 2015 : 29.54 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution en date du 11 juin 2018,
Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,
Il est demandé à l'assemblée :

- d'admettre en non-valeur les créances présentées ci-dessus ;
- de dire que cette dépense sera imputée au compte 6542, en section de fonctionnement du budget 2018 de la commune
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

L'Assemblée demande de spécifier les sommes en 2013 et 2014

→ *Adopté à l'unanimité*

6 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'apporter des modifications mineures au budget suite à des erreurs d'imputation budgétaire, à savoir :

Les erreurs d'imputation liées au PLU en 2017 et début 2018

Les dépenses liées au PLU étaient affectées au compte « Frais d'étude » compte 2031, d'un montant de 8 368€ doivent être réaffectées sur le compte adapté aux documents d'urbanisme (compte 202) et sur le compte 2031 en recette.

Les frais d'étude « Diagnostic déplacements actifs » (2017) doivent passer de la section investissement à la section fonctionnement pour un montant de 1 800€.

Comptes Diminution de crédits	Montants	Comptes Augmentation de crédits
6411 personnel	22 000 €	6455 assurance statutaire
022 dépenses imprévues (fonctionnement)	500 €	6542 Créances éteintes
6168 autres primes d'assurance	13 700 €	6161 assurance multirisque
022 dépenses imprévues (fonctionnement)	1850 €	6042 achats prestations de services (autre que terrains à aménager)
022 dépenses imprévues (fonctionnement)	8 000 €	617 études et recherches
2031 frais d'études	7 983.12 €	202 frais liés à la réalisation documents d'urbanisme
6811 dotations aux amortissements des immo incorporelles et corporelles	2 500 €	28041512 DFP de rattachement bâtiments et installations
020 Dépense imprévues (investissement)	1 064.19 €	202 frais liés à la réalisation documents d'urbanisme
023 virement section d'investissement	2 500 €	021 virement section de fonctionnement

→ Adopté à l'unanimité

7 - PROCEDURE DE RETROCESSION DE CONCESSIONS DE CIMETIERE

Monsieur le Maire souhaite proposer à l'assemblée, d'accéder à la demande adressée en mairie en date du 24 juin 2018 de Monsieur TOSI Roger, domicilié à Saurat (09400), concernant la rétrocession de sa concession funéraire.

Il s'agit de la concession n°51 acquise le 01/03/1978 et identifiée sous le n° de plan A 51, attendu que le demandeur est le titulaire de la concession et que cette dernière est vierge de tout corps.

Du fait du délai écoulé depuis cette cession (effectuée en francs), Monsieur le Maire propose la reprise sans compensation financière ; en effet, la parité francs / euros établie, le montant rapporté à la monnaie actuelle ne tient plus compte des tarifs actuels

Il en va de même pour la concession de Monsieur DULENC Henri, domicilié à Lacroix Falgarde (31120) qui souhaite par sa demande adressée en mairie en date du 6 juillet 2018, rétrocéder sa concession numérotée 6 acquise le 01/06/1977 sous le n° A 10.

→ Adopté à l'unanimité

8 - CREATION D'UN TARIF POUR LES TERRAINS DESTINES A ACCUEILLIR LES CAVURNES

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu d'annuler et remplacer la délibération du 24 mars 2018 portant création d'un tarif pour des cavurnes.

La commune doit disposer de tarifs pour les terrains destinés à recevoir les cavurnes et non pour les cavurnes elles-mêmes.

A ce jour, il n'existe pas de tarif pour les terrains destinés à accueillir une cavurne. La superficie du terrain destiné à cet effet sera tarifée au m².

La création d'un tarif pour les concessions de terrains destinés à recevoir une cavurne à perpétuité ou pour 50 ans. :

- A perpétuité : 250 €
- Pour 50 ans : 100 €

→ Adopté à la majorité

Détail des voix :

Abstention : (1) Brigitte COUSIN qui souhaite avoir plus d'éléments

POUR : 13

9 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION - DEMATERIALISATION DE LA TRANSMISSION DES ACTES

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de :

- procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- choisir pour ce faire, le dispositif « S2low » commercialisé par la société Adullact et mis à disposition par le Sicoval,
- l'autoriser à signer tout document ou toute convention nécessaire à la mise en place de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par le biais de l'application Adullact du SICOVAL.

→ *Adopté à l'unanimité*

10 – CONVENTION DE PRET A USAGE ENTRE UN EXPLOITANT AGRICOLE ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réserve naturelle régionale souhaite proposer un espace de pâturage, l'espace de prairie disponible est constitué de parcelles cadastrales appartenant à la commune, donc pour ce faire il est nécessaire de signer une convention de prêt à usage entre l'exploitant agricole, propriétaire d'un troupeau de moutons et la commune.

Monsieur Thierry DAVID demande si cette partie sera clôturée. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

→ *Adopté à l'unanimité*

11 - CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE ENTRE M. SUCHAUD ET MME ALARD

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à des erreurs orthographiques et d'identité des signataires il y a lieu de redélibérer pour régulariser par voie de convention l'établissement de servitude de passage du réseau pluvial :

Un réseau pluvial reliant la route départementale D 24, avenue Aignan Carrière, au ruisseau du Cossignol, doit être réparé. Le Service Voirie Et Infrastructure est maître d'œuvre des travaux et la Commune est maître d'ouvrage. Les travaux seront donc réalisés par le Sicoval et une fois les travaux réalisés, les équipements deviendront communaux.

Ce réseau passe notamment sous la parcelle AN 72.

→ *Adopté à l'unanimité*

12 – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE LA FETE LOCALE ET LE VIDE GRENIER

Monsieur le Maire propose de signer avec le Comité des Fêtes une convention de mise à disposition du domaine public pour l'organisation de la fête locale, l'espace prévu est le parking du centre commercial Verte Campagne, et une convention pour l'organisation du vide grenier, l'espace public se situe aux Ramiers.

→ *Adopté à l'unanimité*

13 – CONVENTION ENTRE NATURE MIDI-PYRENEES ET LA COMMUNE POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DES CONFLUENCES 2018

Monsieur le Maire propose de signer avec l'association Nature Midi-Pyrénées une convention de mise à disposition du domaine public pour l'organisation de la fête des Confluences prévue le 15 septembre 2018, l'espace public se situe aux Ramiers et sous la Halle.

→ Adopté à l'unanimité

14- INFORMATION QUANT AUX GROUPES DE TRAVAIL DU SICOVAL

: Monsieur le Maire demande qu'un tableau récapitulatif des différents groupes de travail soit établi puis envoyé aux élus afin que ces derniers puissent s'inscrire dans le maximum de groupes en vue de représenter la commune.

15- QUESTIONS DIVERSES

15/1 – SUBVENTIONS EN VUE DE LA REALISATION D'ECONOMIES D'ENERGIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux nombreuses demandes le SICOVAL a plafonné les subventions. Madame Nadine BARRIERE remarque qu'il serait plus judicieux d'augmenter les taxes sur les entreprises polluantes.

15/2 – COMPTEURS LINKY

Monsieur le Maire indique que plusieurs communes ont pris des arrêtés concernant la liberté des habitants de refuser la transmission des informations. La commune va prendre un arrêté dans ce sens.

Séance levée à 10H44

Secrétaire de séance
Brigitte COUSIN

B. Cousin

Le Maire
Michel CHALIE



[Signature of Michel Chalieu]

Affiché en Mairie, à l'emplacement officiel,
conformément à la réglementation en
vigueur le... 27 juillet 2018...
P.V. n°..... du.....



polle Maire
[Signature]